

Procès-verbal | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal (local N-M510), 20 janvier 2016

0. Ouverture de l'assemblée

0.1 *Que l'on ouvre la séance.*

La proposition 0.1 est dument appuyée, puis adoptée à l'unanimité

0.2 *Que Maude Authier-Pigeon et Marc-Olivier Gingras tiennent respectivement l'animation et le secrétariat de la présente assemblée.*

La proposition 0.2 est dument appuyée, puis adoptée à l'unanimité

0.3 *Que l'ordre du jour soit [0] Procédures d'ouverture, [1] Représentation externe, [2] Élections partielles, [3] Règlements généraux, [4] Grève du SÉTUE, [5] Clinique de soins de santé à l'UQAM, [6] Avis de motion, [7] Varia, [8] Procédures de clôture.*

La proposition 0.3 est dument appuyée, puis adoptée à l'unanimité

1. Représentation externe

1.1 *Que l'ADEESE rencontre les associations en éducation afin de fonder un regroupement national d'associations en éducation,*

Que ce regroupement ait pour mission :

- a) Regrouper les associations étudiantes représentant une proportion significative d'étudiants-es appelés-es à œuvrer dans le milieu de l'éducation;*
- b) Représenter ces associations et ces étudiants-es;*
- c) Faire de la recherche et développer un discours sur les enjeux en éducation;*
- d) Soutenir ces associations sur toute question relative aux enjeux de l'éducation;*
- e) Valoriser la place de l'éducation dans la société.*

Que le regroupement ait comme valeurs :

- i) Fonctionnement démocratique et transparent;*
- ii) Respect de la souveraineté et des particularités locales;*
- iii) Solidarité intersectorielle.*

La proposition 1.1 est dument appuyée, puis adoptée à l'unanimité

1.2 *Considérant la mission de l'ADEESE de travailler à l'amélioration de la condition étudiante, et plus globalement à la justice sociale, considérant que la majorité des enjeux relatifs à l'éducation relève du gouvernement du Québec, considérant que l'ADEESE gagnerait à mettre ses ressources en commun avec d'autres associations pour défendre les étudiantes et les étudiants au niveau national, considérant que depuis le référendum de désaffiliation de la FEUQ, l'ADEESE est sans affiliation,*

Qu'en vertu des règlements généraux de l'ADEESE, le Conseil exécutif mette sur pied un comité, ouvert à l'ensemble des membres, afin de réfléchir aux avenues possibles quant à la représentation nationale des membres de l'ADEESE,

Que le rapport de ce comité soit déposé d'ici le mois d'avril, et que, d'ici là, aucune campagne d'affiliation l'AVEQ, à l'UEQ ou à l'ASSÉ ne soit envisagée,

Que l'ensemble des membres de l'ADEESE soient invités-es à écrire des textes sur l'affiliation nationale, incluant des textes sur la possibilité de demeurer non affiliés-es, et que ces textes soient annexés au rapport,

Que l'ADEESE participe aux rencontres de l'ASSÉ, de l'AVEQ et de l'UEQ,

Que les membres du comité soient invités-es à y assister jusqu'à un maximum de 4 participants-es incluant les exécutants-es,

Que, pour assurer une représentation externe réellement représentative et pour favoriser la participation des femmes aux activités de la sphère politique, les délégations soient composées d'un minimum d'une femme ou d'un maximum de deux hommes,

Qu'en aucun cas la participation à ces rencontres ne soit considérée comme une promesse d'affiliation,

Que les délégations y défendent les buts, les orientations annuelles et le cahier position de l'ADEESE,

Que des bilans soient rendus publics, en ligne, après chaque rencontre et instance.

La proposition 1.2 est dument appuyée

1.2.1 *Que l'on adopte ces modifications : biffer le troisième « considérant », changer « est sans affiliation » pour « est indépendante » au dernier « considérant », rajouter « autant à l'indépendance » après « possibles » au premier « que », rajouter « soient informé.es de la tenue de ces rencontres » après que les, au 4^e que, changer le « ou » par un « et » au 5^e que, ajouter un « Qu'un maximum de deux exécutant-es à la fois y participent. »*

La proposition d'amendement 1.2.1 est dument appuyée

1.2.1.1 Proposition de scission de l'amendement, dument appuyée, puis adoptée à l'unanimité.

1.2.1	<i>Biffer le troisième « considérant »</i>	8 pour, 15 contre, 22 abstentions Rejeté à la majorité
1.2.2	<i>Changer « sans affiliation » pour « indépendante » au dernier « considérant »</i>	Rejeté à majorité
1.2.3	<i>Rajouter « quant à l'indépendance et » après « possibles » au premier « que »</i>	16 pour, 1 contre, 24 abstentions Adopté à la majorité
1.2.4	<i>Rajouter « et que les membres soient informé.es de la tenue de ces rencontres » après que les, au 4^e que</i>	Adopté à la majorité
1.2.5	<i>Changer le « ou » par un « et » au 5^e que</i>	Rejeté à la majorité
1.2.6	<i>Ajouter un « Qu'un maximum de deux exécutant-es à la fois y participent. »</i>	Adopté à la majorité

La proposition 1.2 telle qu'amendée trois fois est adoptée à la majorité

2. Élections partielles

2.1 *Que les exécutantes et exécutants restants procèdent à un bilan concernant cette problématique, que le CE effectue une réflexion féministe sur les raisons pour lesquelles cette instance est devenue majoritairement masculine avec les pistes de réflexions suivantes : Existe-t-il des entraves à la participation des femmes dans la structure même et dans les modes de fonctionnement du conseil exécutif? Les étudiantes sont-elles responsables de tâches extérieures à leur milieu d'études qui font obstacle à leur participation aux instances décisionnelles de leur association étudiante? Quelle est l'attitude des femmes par rapport à l'occupation de postes au sein de leur association étudiante? Pourquoi aucune mobilisation n'a été faite pour inciter les femmes à s'impliquer dans les diverses instances de l'ADEESE comme mentionné dans les orientations annuelles votées le 17 septembre 2015 , à savoir : Assurer une participation active des femmes sur les différentes instances en privilégiant la parité homme-femme.*

La proposition 2.1 est dument appuyée, puis adoptée à l'unanimité

2.2 *Que l'on ajourne la séance.*

La proposition 2.2 est dument appuyée, puis adoptée à la majorité à 14 h.